

INFORMATIONS POUR L'EMPLOYEUR - ANNÉE FISCALE 2022

Client : Comité Paritaire d'Installation d'Équipement Pétrolier du Québec
Assureur : Desjardins
Contrat : E012
Date du dernier renouvellement : 1er juin 2022

Définitions :

Case P (relevé 1 - Provincial) :

Cotisation de l'employeur à un régime d'assurance collective (sauf une assurance contre la perte totale ou partielle des revenus d'emploi) que vous versez à l'administrateur d'un régime d'assurance interentreprises peut constituer un avantage imposable pour un employé. Si c'est le cas, l'inscrire à la case P du relevé 1.

Case J (relevé 1 - Provincial) :

La cotisation versée par l'employeur à un régime privé d'assurance maladie (et soins dentaires) pour la protection dont un employé bénéficie dans l'année peut constituer un avantage imposable. Si c'est le cas, l'inscrire à la case J du relevé 1.

Case 85 (T4 - Fédéral)

Primes versées à un régime d'assurance privé d'assurance maladie. (Part employé)

Relevé 22 (Provincial)

Revenu d'emploi lié à un régime d'assurance interentreprises.

Employé de moins de 65 ans :

Période	Case P	Case 85	Relevé 22	Case J
Du 1er janvier 2022 au 31 mai 2022	159.53 \$	131.17 \$	159.53 \$	159.53 \$
Du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022	148.83 \$	115.71 \$	148.83 \$	148.83 \$

Montants par mois travaillé

Employé de 65 ans et plus :

Période	Case P	Case 85	Relevé 22	Case J
Du 1er janvier 2022 au 31 mai 2022	142.92 \$	147.78 \$	142.92 \$	142.92 \$
Du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022	133.11 \$	131.43 \$	133.11 \$	133.11 \$

Montants par mois travaillé